

S'ENGAGER COLLECTIVEMENT VERS MOINS DE  
PHYTOS



## APPEL À PROJETS OCCITANIE "GROUPE 30 000"

Émergence et accompagnement de collectifs d'exploitations agricoles vers  
l'agroécologie à bas niveau de produits phytopharmaceutiques

DRAAF Occitanie – SRAL – Unité Ecophyto  
sral-occitanie.draaf-occitanie@agriculture.gouv.fr  
05 61 10 62 70

# OBJECTIFS DES GROUPES 30 000

Au coeur du plan Ecophyto II+, les groupes 30 000 servent à diffuser au plus grand nombre d'agriculteurs des techniques économes en produits phytosanitaires adoptées dans des réseaux de référence dont les fermes DEPHY. L'objectif est de multiplier par 10 le nombre d'agriculteurs accompagnés dans la transition agro-écologique pour réduire leur utilisation de phytos.

## En quoi consiste un Groupe 30 000 ?

Mettre en place des techniques économes en phytos

Techniques déjà testées et éprouvées par les fermes du réseau DEPHY ou par d'autres collectifs d'agriculteurs

Démarche collective de réduction de l'usage des phytos

### THÉMATIQUES ABORDÉES :

1. Arrêt du **glyphosate**,
2. Mise en place du **biocontrôle**,
3. Mise en place du **désherbage mécanique**,
4. Mise en place de **couverts végétaux**,
5. **Diversification** de la rotation,
6. Implantation d'**infrastructures agroécologiques** (haies en bordure de parcelles par exemple)
7. **Santé et exposition** des utilisateurs et riverains

Engager des **pratiques adaptées** à son exploitation en travaillant **main dans la main** avec d'autres agriculteurs



- **Diagnostic individuel** des pratiques agricoles
- **Accompagnement** pour la mise en œuvre de nouvelles pratiques
- **Transfert de connaissances et expériences acquises** par d'autres groupes : réalisation de bilans techniques pour le suivi de projet
- **Échanges d'expériences** entre agriculteurs : **partage et valorisation** des résultats obtenus

## Comment répondre à l'appel à projets ?

### Etape 1

Formation d'un groupe d'agriculteurs motivés à rejoindre le réseau 30 000

### Etape 2

Choix d'une structure d'accompagnement pour les démarches collectives et individuelles

(Chambre d'agriculture, groupes d'agriculteurs, GABB, syndicats mixtes, GDA, CIVAM, CETA ...)

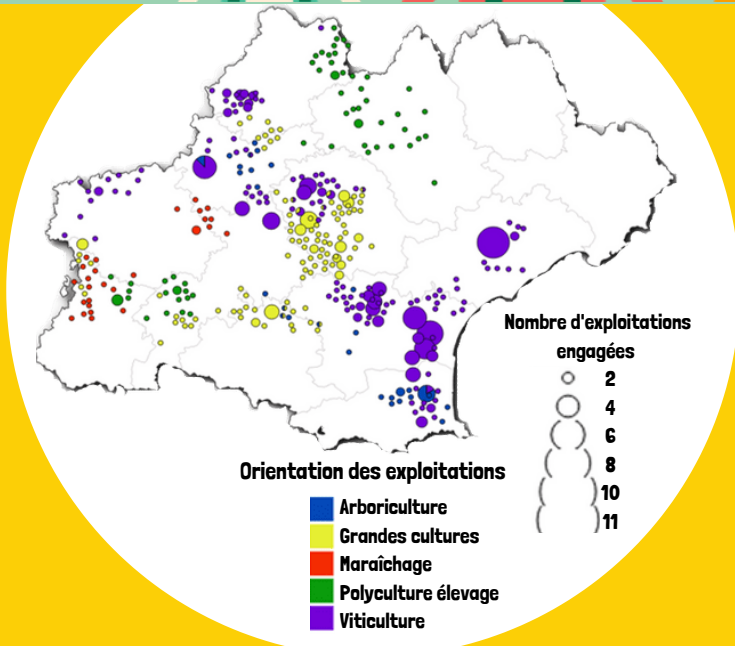
### Etape 3

Réponse à l'appel à projets "Groupes 30 000" et dépôt du dossier de demande de financement

**CANDIDATURES  
OUVERTES DU 24  
FÉVRIER AU 27  
MAI 2021**



# ILS L'ONT FAIT



Exploitations agricoles engagées dans une démarche Groupe 30000 en Occitanie en 2020

En 2020, les groupes 30 000 en Occitanie comptaient :  
**45 collectifs,**  
**700 agriculteurs**  
**sur 30 000 hectares**



## POURQUOI PAS VOUS ?

### Calendrier de l'AAP 2021

#### CANDIDATURES

24 FÉVRIER → 27 MAI

Lancement de l'appel à projets  
"Groupe 30 000" 2021

Dépôt des candidatures sur le site  
demarches-simplifiees.fr

JUILLET  
Annonce des  
projets  
retenus

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site de la DRAAF Occitanie



YouTube

## ILS TÉMOIGNENT

Filière viticulture



Filière grandes cultures

Rendez vous sur la chaîne Youtube de la Chambre régionale d'agriculture d'Occitanie

## VOUS HÉSITEZ ENCORE ?

Pas d'inquiétudes un **webinaire de présentation** de l'appel à projets vous attends le **1ER MARS 2021 DE 13 À 14H**

(Le replay sera également disponible pour les retardataires)







**POUR VOUS INSCRIRE AU WEBINAIRE, C'EST ICI :**

<https://attendee.gotowebinar.com/register/434647254955658767?source=DRAAF>

# REJOINDRE LE RÉSEAU DES 30 000

## Volet A : Faire émerger un Groupe 30 000

## Volet B : Animer un Groupe 30 000

 <p>Durée</p>	<p>6 à 7 mois maximum</p>	<p>3 ans soit 3 campagnes culturelles</p>				
 <p>Taille du groupe</p>	<p>5 à 20 exploitations</p>	<p>8 à 20 exploitations dont moins de 25% appartenant au réseau DEPHY</p>				
 <p>Dépenses éligibles : hors animations déjà financées par Ecophyto 2, DEPHY et GIEE</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dépenses de personnel</li> <li>• Prestations externes (frais d'intervenants, diagnostics...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dépenses de personnel</li> <li>• Dépenses annexes (liées à l'animation : analyses, petit matériel, prestations d'experts...)</li> <li>• Forfait réunions régionales</li> </ul> <table border="1" data-bbox="258 878 1493 1025"> <tr> <td data-bbox="258 878 868 949"> <p>Agence Adour Garonne</p> </td> <td data-bbox="874 878 1493 949"> <p>Montant d'aide = 0.6 x dépenses éligibles</p> </td> </tr> <tr> <td data-bbox="258 958 868 1025"> <p>Agence Rhône Méditerranée Corse</p> </td> <td data-bbox="874 958 1493 1025"> <p>Montant d'aide = 0.7 x dépenses éligibles</p> </td> </tr> </table>	<p>Agence Adour Garonne</p>	<p>Montant d'aide = 0.6 x dépenses éligibles</p>	<p>Agence Rhône Méditerranée Corse</p>	<p>Montant d'aide = 0.7 x dépenses éligibles</p>
<p>Agence Adour Garonne</p>	<p>Montant d'aide = 0.6 x dépenses éligibles</p>					
<p>Agence Rhône Méditerranée Corse</p>	<p>Montant d'aide = 0.7 x dépenses éligibles</p>					
 <p>Actions éligibles</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élargir le groupe</li> <li>• Identifier une problématique commune sur la réduction des phytos</li> <li>• Identifier un groupe ressource</li> <li>• Élaborer un plan d'action</li> <li>• Effectuer des diagnostics des exploitations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Animer le groupe</li> <li>• Accompagner les agriculteurs</li> <li>• Mettre en œuvre le projet collectif de réduction des phytos</li> <li>• S'appuyer sur le groupe ressource</li> </ul>				
 <p>Engagements</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place des mesures pour faire émerger un groupe</li> <li>• Définir des thématiques qui seront abordées par le groupe et élaborer un plan d'action</li> <li>• Réaliser des diagnostics pour chaque exploitation agricole du groupe</li> <li>• Remplir un bilan de fin de projet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'assurer de l'animation de mon groupe</li> <li>• Suivre des indicateurs pour toutes les exploitations de mon groupe et en faire un retour annuel</li> <li>• Organiser des journées de valorisation – transfert – communication</li> <li>• Participer aux journées et réunions filières des groupes 30 000</li> <li>• Réaliser des livrables sur les avancées du groupe à transmettre à la DRAAF ou CRAO</li> <li>• Rédiger un bilan de fin de projet</li> </ul>				
 <p>Indicateurs de suivi</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation de Diagnostics Individuels des exploitations</li> <li>• Calcul des IFT : obligatoire avec les doses références à la cible sur le site "Atelier de calcul de l'IFT" du Ministère de l'Agriculture</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mesures de suivi agronomique : SAU, pratiques agricoles, IFT, assolement, pratiques agroécologiques</li> <li>• Mesures de suivi social : prise de risque, nombre de jours de formation, de visites individuelles, actions de démonstrations, exposition aux produits les plus toxiques</li> <li>• Mesures de suivi économique : rendements, marge brute, poste phyto, chiffre d'affaire</li> </ul>				